

la tonne appliqué par le gouvernement américain à l'huile de colza destinée au nord-ouest du Pacifique sera supprimé sur une période de 10 ans. Nous avons dans cette région un marché en très forte progression. Nos livraisons augmentaient en flèche et les consommateurs aimaient le produit. Les producteurs de colza allaient avoir un grand avantage à la longue grâce à la qualité de cette huile de colza. Les bénéficiaires de ces producteurs vont tomber en flèche à cause de l'accord de libre-échange. J'ai consulté les prévisions à propos du marché du nord-ouest du Pacifique et elles sont formidables. Il va de soi que lorsque ce marché a été complètement saturé, on aurait pu profiter de celui de la Californie qui est beaucoup plus important.

• (1710)

L'industrie se demande pourquoi le gouvernement a supprimé ce tarif. Il a non seulement admis devant les Américains, mais également devant nos concurrents étrangers dans le domaine du transport du grain que ce tarif est une subvention au transport et à l'exportation. Le gouvernement actuel leur fournit amplement de munitions pour nous livrer bataille aux négociations du GATT car ils auront beau jeu de qualifier le Tarif du Pas du Nid-de-Corbeau de subvention au transport et à l'exportation, non seulement en ce qui concerne le nord-ouest du Pacifique, mais de subvention au transport et à l'exportation en général.

Le gouvernement entend réduire les subventions à l'exportation des produits agricoles aux négociations du GATT. Il en est à la politique du «moi aussi». Et à tous les Américains, il dira: «A vos ordres, Messieurs». Voilà tout ce qu'il fera pour défendre ce dossier. Je voudrais bien savoir comment le gouvernement va pouvoir acquiescer à la suppression du Tarif du Pas du Nid-de-Corbeau qui est partie intégrante de notre système de transport dans l'Ouest, et qui revêt tant d'importance pour nos producteurs. Pourtant, l'existence de ce tarif est menacée par l'accord de libre-échange et parce que le gouvernement a admis qu'il constitue une subvention au transport en ce qui concerne le nord-ouest du Pacifique.

Bien des producteurs de l'Ouest se demandent pourquoi il n'a pas plutôt étendu l'application du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau au canola, à la farine de canola, et à toutes les autres expéditions en direction de Vancouver pour généraliser cette forme d'assistance. Et il ne faut pas oublier que le gouvernement a promis en plus de soutenir les États-Unis dans leurs négociations au GATT. Nous nous demandons pourquoi il a accepté puisque nos deux pays sont fondamentalement des concurrents sur les marchés internationaux du grain. Nous ne sommes pas toujours acheteurs de leurs denrées et ils ne sont pas toujours acheteurs des nôtres.

Voilà certaines des questions qui me préoccupent au sujet de ce projet de loi. A première vue, ce projet de loi semble revêtir un caractère strictement technique; il comporte certaines modifications de forme comme l'insertion du canola. Il prévoit par ailleurs un pouvoir d'emprunt plus important pour la Commission canadienne du blé, un plus grand nombre d'organismes

et plus d'établissements de prêt. Nous nous demandons pourquoi cette disposition s'appliquerait aussi aux gouvernements étrangers. On pourrait peut-être nous fournir des détails à ce sujet.

Nous voulons une certaine efficacité grâce aux wagons appartenant aux producteurs mais nous ne voulons pas par ailleurs que tout le système de mise en commun ou de livraison soit détruit dans le mécanisme de manutention du grain de l'ouest du Canada.

Sauf erreur, on a décidé de renvoyer ce projet de loi au comité permanent de l'agriculture au lieu de le renvoyer à un comité législatif. Je trouve que c'est une bonne idée, car ceux qui font partie de ce comité permanent devraient aussi faire partie du comité législatif. Ce sera bien plus facile pour les programmes; je crois que nous pouvons faire de l'aussi bon travail en comité permanent qu'en comité législatif pour les questions de détail.

Lorsque le ministre d'État aux Céréales et aux Oléagineux (M. Mayer) comparaitra devant le comité, j'espère qu'il pourra répondre à certaines de ces questions. J'espère par ailleurs que des groupes comme les syndicats du blé des prairies auront l'occasion de comparaître devant le comité permanent pour pouvoir donner leur opinion sur ce projet de loi. Nous devons considérer ce projet de loi non seulement comme une mesure technique mais songer aussi au défi que la Commission canadienne du blé devra relever lorsqu'un projet de loi sur le libre-échange aura été présenté à la Chambre, d'ici une semaine et demie, je suppose.

Pour conclure ces quelques observations, permettez-moi de dire que je tiens à ce que le projet de loi soit renvoyé au comité pour y être davantage débattu et examiné.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e fois et, avec le consentement unanime, renvoyé au comité permanent de l'agriculture.)

* * *

LE TARIF DES DOUANES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 8 décembre, de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-87, concernant l'imposition de droits de douane ou d'autres droits, la mise en oeuvre de la Convention internationale sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, l'exonération de divers droits de douane ou autres, comportant des mesures connexes et modifiant ou abrogeant certaines lois en conséquence, soit lu pour la 3^e fois et adopté.